

## 28. LE RITE DE LA PAIX

---

- Programme

« Vient ensuite le rite de la paix : l'Eglise implore la paix et l'unité pour elle-même et toute la famille humaine, et les fidèles expriment leur communion dans l'Eglise ainsi que leur amour mutuel avant de communier au sacrement.

En ce qui concerne le rite de la paix à transmettre, la façon de faire sera décidé par les Conférences des évêques, selon la mentalité et les us et coutumes de chaque peuple. » (PGMR n° 82)

- Points d'attention

Le rite de la paix commence par la prière qui demande à Dieu la paix et l'unité. Cette prière aboutit logiquement au geste de paix.

Le geste de paix n'est pas un « bonjour ». Il est précédé du souhait que fait le président à l'assemblée : « Que la paix du Seigneur soit toujours avec vous ! » C'est donc de la paix du Seigneur et non d'une salutation profane qu'il s'agit, lorsque le président ou le diacre dit : « Frères et sœurs, dans la charité du Christ, donnez-vous la paix. »

Des fidèles qui se connaissent se sont salués à l'entrée. Les membres d'une même famille se sont salués à la maison. Au geste de paix, ils ne recommandent pas cette salutation amicale ou familiale. Parce qu'il est le partage de la paix du Christ, le geste de paix est un acte nouveau. Certains disent : « À quoi bon donner la paix à un inconnu ! » ou bien : « Comment donner la paix à quelqu'un qui ne nous revient pas ? » C'est justement parce que ce n'est pas notre paix, mais celle du Seigneur, qu'il faut le faire. C'est un geste où l'on accueille la paix du Seigneur, plus forte que la nôtre, pour la donner aux autres, quels qu'ils soient ; où l'on s'engage à vivre en paix et à bâtir la paix, grâce à

Le texte est extrait et adapté d'un chapitre de l'ouvrage du Centre national de pastorale liturgique, *L'art de célébrer (II) Aide-mémoire pour les animateurs*, Cerf / CNPL, collection « Guides Célébrer » 10, 2003 – les extraits et références à la PGMR ont été actualisés - reproduction pour le seul usage privé.

Pour vous procurer l'ouvrage, [cliquez ici](#).

la paix que le Seigneur ressuscité nous offre, comme il l'a fait à ses disciples, le soir de Pâques : « Jésus vient et se tint au milieu d'eux ; il leur dit : "La Paix soit avec vous !" » (Jean 20, 19)

Il n'est pas rare d'entendre celui qui invite les fidèles à se donner la paix dire : « Donnez-vous un signe de paix. » Non ! Ce n'est pas un « signe de paix » que l'on se donne : on se donne la paix par un signe. Lorsqu'on rencontre quelqu'un dans la rue et qu'on lui tend la main, on ne lui dit pas : « Je vous donne un signe de bonjour ! », on lui dit : « Bonjour ! »

Le « signe de paix » peut être une poignée de main, une accolade ou une embrassade (un « baiser de paix »). Mais pour que le geste de paix apparaisse différent des salutations habituelles, on peut encourager les fidèles à se donner la paix en se donnant les deux mains. Certains chrétiens orientaux, et notamment les coptes, ont un très beau geste celui qui reçoit la paix joint les deux mains, et celui qui la donne les prend dans les siennes.

Le rite de paix n'a pas de chant. On ne chante pas en se donnant la paix. Certains prolongent ce geste par un chant qui ne parle que de la paix. Cela peut paraître sympathique, mais comme ce chant vient après le geste de paix, il se chante durant la fraction du pain qui, elle, est normalement accompagnée d'un chant : l'Agneau de Dieu ! Un chant à la paix, ou de paix, ne peut avoir la même fonction que le chant de l'Agneau de Dieu. Et le chant de l'Agneau de Dieu revêt une importance particulière : c'est lui, le Christ, l'Agneau vainqueur, que nous supplions au moment où nous partageons son corps.

Le geste de paix, selon la PGMR au n° 82 cité plus haut, permet aux fidèles d'exprimer « leur amour mutuel avant de participer au pain unique ». On peut voir, dans ce geste, l'application de Matthieu 5, 23 : « Quand donc tu présentes ton offrande à l'autel, si là tu te souviens que ton frère a quelque chose contre toi, laisse là ton offrande devant l'autel, et va d'abord te réconcilier avec ton frère ; puis reviens, et alors présente ton offrande. »

Quant au « pain unique », c'est évidemment une allusion à 1 Corinthiens 10, 16-17 : « Le pain que nous rompons n'est-il pas communion au corps du Christ ? Puisqu'il n'y a qu'un pain, à nous tous nous ne formons qu'un corps, car tous nous avons part à ce pain unique. »

Le rite de paix fait partie des rites de communion. Le geste de paix est déjà un geste eucharistique.

Le texte est extrait et adapté d'un chapitre de l'ouvrage du Centre national de pastorale liturgique, *L'art de célébrer (II) Aide-mémoire pour les animateurs*, Cerf / CNPL, collection « Guides Célébrer » 10, 2003 – les extraits et références à la PGMR ont été actualisés - reproduction pour le seul usage privé.

Pour vous procurer l'ouvrage, [cliquez ici](#).